



Groupe de travail : Prime d'ancienneté



Notre direction fait enfin des propositions concernant la prime d'ancienneté :

(Entre guillemets les propos de notre direction, en rouge le plus important☺, en vert commentaire CGT)

« Maintien de l'esprit et la philosophie de mise en œuvre édictés par la Convention collective.

• **La prime d'ancienneté récompense les personnes indépendamment de leur activité, de leur performance et de leur qualité individuelle.**

(puisque c'est le salaire et son processus d'évolution qui portent cette prérogative) »

OK pour la CGT

« • **La prime d'ancienneté rétribue la fidélisation par l'ancienneté dans une logique d'équité de traitement pour un même niveau de classification.**

Il n'est donc pas envisagé un calcul de la prime d'ancienneté sur la base du salaire réel »

Pour la CGT, la fidélisation doit se calculer sur le salaire réel afin de maintenir tout au long de sa carrière une évolution de la prime d'ancienneté.

« • Par ailleurs, maintien comme le prévoit la convention collective actuelle et la NCC, d'une **application de la prime d'ancienneté pour les seuls salariés non cadres.** Il est rappelé que pour les salariés cadres, des avantages de natures différentes existent et non applicables aux salariés non-cadres »

Pour la CGT, il est inconcevable que notre direction n'apporte aucune garantie collective pour les salariés sur un poste dit « cadre » alors que la nouvelle convention collective éradique les seules garanties collective d'évolution de salaire (niveau 1 et 2 par exemple). Lors de cette réunion, nous avons pu entendre une OS revendiquer un bonus pour ces salariés. Après plus d'un an de lutte contre la réforme des retraites, comment est-il possible qu'un syndicat faisant parti de l'intersyndicale revendique des primes plutôt qu'une augmentation de salaire et donc des cotisations sociales ?

Depuis plus de 6 ans,

la CGT dénonce le manque d'ambition de cette CCN.

Voilà le premier retour de la direction :

« 1^{ère} statistique / Echantillon 1409 salariés non cadre

Impact sur les montants de la prime d'ancienneté

Evolution favorable de la PA : 455 personnes

Evolution défavorable de la PA : 954 personnes »

ENCORE UNE FOIS, LA CGT ETAIT DANS LE VRAI EN REFUSANT DE SIGNER UN ACCORD NEFASTE POUR LES SALARIES



REVENDICATION CGT SLS

« PRIME ANCIENNETE »



Pour garantir une attractivité dans notre activité, nous exigeons la création d'une prime d'ancienneté pour tous les salariés travaillant sur des postes « cadre » comme « non cadre ».

Nous exigeons le maintien du calcul de la prime d'ancienneté avec la valeur du point SLS 2023 (exemple pour 36h : 9,6309).

Nous exigeons afin de garantir une équité de traitement pour tous les salariés un calcul de la prime sur le salaire réel, garantissant une évolution de la prime d'ancienneté tout au long de la carrière.

Nous demandons un élargissement de durée du calcul de l'ancienneté jusqu'à 20ans (modalité à négocier).

Application de la prime d'ancienneté dès la deuxième année.

Le secteur aéronautique devient de plus en plus concurrentiel.

Airbus le prouve !!!

**EN SEPTEMBRE, IL SERA URGENT QUE LES SALARIES SE
MOBILISENT POUR GAGNER DES GARANTIES COLLECTIVES
DIGNES D'UN GRAND GROUPE DU CAC40**

ENSEMBLE ON EST PLUS FORT

ENSEMBLE ON VA TOUJOURS PLUS LOIN !!!